

BUDGET PRIMITIF 2018

RAPPORT DE PRÉSENTATION

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2018



INTRODUCTION

Le budget primitif 2018 constitue la traduction des orientations budgétaires débattues lors de la réunion du conseil municipal du 12 février dernier.

S'il transpose, sous forme de propositions nouvelles, ces orientations, il intègre également les restes à réaliser d'investissement et la reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent, conformément au projet de délibération soumis au vote de l'assemblée délibérante à cette même séance.

Le présent rapport de présentation du budget primitif 2018 abordera successivement :

- la balance générale du budget ;
- l'équilibre de la section de fonctionnement ;
- l'équilibre de la section d'investissement.

I. LA BALANCE GÉNÉRALE DU BUDGET

Le projet de budget primitif de l'exercice 2018 s'équilibre à 9.146.276,29 € en dépenses pour 9.163.951,91 € de recettes, en raison d'un suréquilibre de la section d'investissement. Ce projet de budget traduit l'accélération du programme d'investissement de la municipalité financé principalement par les résultats d'exploitation des années antérieures et par l'épargne dégagée sur l'exercice.

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	5 746 031,84 €	6 129 279,91 €	1 395 151,46 €	1 216 807,91 €	7 141 183,30 €	7 346 087,82 €
Opérations d'ordre	931 304,08 €	40 000,00 €	190 000,00 €	1 081 304,08 €	1 121 304,08 €	1 121 304,08 €
Opérations de l'exercice	6 677 335,92 €	6 169 279,91 €	1 585 151,46 €	2 298 111,99 €	8 262 487,38 €	8 467 391,90 €
Résultats reportés		508 056,01 €	801 559,36 €		801 559,36 €	508 056,01 €
RAR 2017			82 229,55 €	188 504,00 €	82 229,55 €	188 504,00 €
Total du budget	6 677 335,92 €	6 677 335,92 €	2 468 940,37 €	2 486 615,99 €	9 146 276,29 €	9 163 951,91 €
<i>Budget primitif 2017(pour mémoire)</i>	<i>6 210 180,16 €</i>	<i>6 210 180,16 €</i>	<i>2 256 250,50 €</i>	<i>2 256 250,50 €</i>	<i>8 466 430,66 €</i>	<i>8 466 430,66 €</i>

Le volume global du budget primitif 2018 progresse donc de 8 % par rapport au budget 2017, essentiellement en raison de la constitution d'une provision pour gros entretien et grandes révisions (250.000 €) et la mise en provisionnement de l'intégralité des créances restant à recouvrer antérieures à l'exercice 2017 (146.021,18 €).

II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses courantes de la collectivité nécessaires au fonctionnement des services publics (écoles, restauration scolaire, centre de loisirs...) et les recettes qui, caractérisées par leur récurrence, sont destinées à prendre en charge ces dépenses.

A. LES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement représentent, en 2018, un montant de 5.746.032 €, contre 5.229.463,54 € au budget primitif 2017. Elles enregistrent donc une progression exceptionnelle de 9,9 %, en raison de la constitution de deux provisions et d'interventions majeures sur le patrimoine communal spécifiques à l'exercice.

Compte	Libellé	BP 2017	Réalisé 2017	BP 2018	Variation	
					en euros	en %
011	Charges à caractère général	1 197 883 €	1 187 754 €	1 345 178 €	147 296 €	12,3%
60	Achats	640 114 €	608 932 €	650 061 €	9 948 €	1,6%
61	Services extérieurs	344 745 €	359 700 €	471 132 €	126 387 €	36,7%
62	Autres services extérieurs	196 574 €	204 112 €	207 535 €	10 961 €	5,6%
63	Impôts, taxes et versements assimilés	16 450 €	15 010 €	16 450 €	- €	0,0%
012	Charges de personnel	3 224 154 €	3 092 887 €	3 194 666 €	- 29 488 €	-0,9%
621	Personnel extérieur au service	0 €	0 €	0 €	- €	
633	Impôts et taxes sur rémunérations	83 412 €	79 455 €	82 155 €	1 257 €	-1,5%
64	Charges de personnel	3 140 742 €	3 013 432 €	3 112 511 €	- 28 231 €	-0,9%
65	Autres charges de gestion courante	591 515 €	548 579 €	615 412 €	23 897 €	4,0%
653	Indemnités et frais des élus	111 609 €	111 247 €	114 943 €	3 334 €	3,0%
6554	Participations (Crèche Frimousse)	107 000 €	106 999 €	107 000 €	- €	0,0%
657361	Subvention Caisse des Ecoles	59 560 €	51 000 €	53 540 €	6 020 €	-10,1%
657362	Subvention C.C.A.S.	239 207 €	222 000 €	269 930 €	30 723 €	12,8%
6574	Subventions aux personnes de droit privé	70 140 €	57 332 €	65 000 €	5 140 €	-7,3%
	Autres charges	4 000 €	0 €	5 000 €	1 000 €	25,0%
66	Charges financières	170 453 €	156 010 €	153 551 €	- 16 903 €	-9,9%
67	Charges exceptionnelles	27 458 €	6 683 €	11 800 €	- 15 658 €	-57%
68	Dotations aux provisions	15 000 €	14 940 €	396 021 €	381 021 €	2540%
014	Atténuation de produits	3 000 €	1 499 €	3 000 €	- €	0%
022	Dépenses imprévues	0 €	0 €	26 403 €	26 403 €	
TOTAL		5 229 464 €	5 008 352 €	5 746 032 €	516 568 €	9,9%

1. Les charges à caractère général

Les charges à caractère général comprennent les achats, prestations de services et impôts divers réglés par la collectivité. C'est un des principaux postes de dépenses du budget communal, qui devrait progresser de 12,3 % par rapport au budget de l'année précédente.

Comme précisé lors du débat d'orientations budgétaires, cette évolution s'explique principalement par la prise en charge de dépenses exceptionnelles, représentant principalement des interventions majeures sur le patrimoine communal avec :

- la mise en place d'un nouveau contrat d'exploitation de chauffage comprenant le renouvellement de chaudières (50.600 €) ;
- la reprise de la toiture de la cantine du Haut Château (40.891 € avec prise en charge par l'assurance) ;
- la réfection de deux salles de classes (9.000 €) ;
- la réfection en régie de l'éclairage d'une salle de classe de l'école maternelle Galilée et le remplacement de blocs de secours à l'école élémentaire de Mouzimpré (6.700 €) ;
- l'élagage d'arbres au parc du Haut Château (6.000 €) ;
- la réparation du plafond de la cantine scolaire (2.177 €) ;
- le remplacement de la pompe de relevage du terrain de football (3.830 €) ;
- la réalisation de travaux d'entretien sur l'ossuaire (2.508 €).

La réalisation obligatoire de diagnostics sur la qualité de l'air dans les bâtiments municipaux accueillant les enfants (20.800 €) pourrait également conduire à des interventions complémentaires sur le patrimoine communal d'ici la fin du mandat.

Il est proposé enfin de maintenir à 13.000 € le niveau des crédits affectés aux prestations d'assistance juridique compte tenu des recours administratifs et financiers engagés à l'encontre de la collectivité.

Il convient de noter que les inscriptions de ce chapitre ont été établies sans tenir compte d'un retour à un rythme scolaire sur 4 jours à la prochaine rentrée scolaire. En effet, dans l'attente de la mise en place de nouveaux dispositifs périscolaires, il est proposé de reconduire les crédits inscrits au budget primitif précédent. Une décision modificative sera présentée en cours d'année parallèlement à l'adoption par l'assemblée délibérante des dispositifs d'animation réformés.

2. Les charges de personnel

Ce chapitre est constitué des rémunérations versées aux agents et des charges patronales s'y rapportant.

Ce poste de dépenses devrait reculer légèrement (-0,9 %) par rapport au budget primitif 2017, hors recettes perçues en compensation (voir en II.B.1 « Les atténuations de charges »), en raison du départ de 4 agents en cours d'exercice précédent non compensé par de nouveaux recrutements.

Une nouvelle fois, les mouvements de personnel sur ce nouvel exercice seront conduits avec le minimum d'impact budgétaire à savoir en année pleine :

Départ des effectifs		Arrivée dans les effectifs	
Départ en retraite d'un responsable de pôle	- 43.959 €	Recrutement d'un responsable de pôle	+ 43.959 €
Départ en retraite d'une ATSEM titulaire à temps complet	- 37.182 €	Recrutement d'une ATSEM titulaire à temps non-complet	+ 28.248 €
Départ en retraite du responsable d'un brigadier-chef de police municipale	- 48.578 €	Recrutement d'un gardien-brigadier de police municipale	+ 34.152 €
Arrivée à échéance d'un contrat aidé d'ATSEM	- 11.500 € (nets des recettes perçues en compensation)	Recrutement d'un(e) ATSEM en apprentissage	+ 8.000 €
Arrivée à échéance d'un contrat aidé d'assistant administratif	- 13.000 € (nets des recettes perçues en compensation)	Intégration d'un assistant administratif	+ 31.000 €
		Recrutement d'un contrat aidé de médiateur social	+ 14.000 € (nets des recettes perçues en compensation)
TOTAL	- 154.219 €	TOTAL	+ 159.359 €

L'évolution de la masse salariale devrait également être davantage contenue que les exercices précédents avec le report d'un an des revalorisations statutaires et indiciaires figurant dans le protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR) et la réintroduction du jour de carence dans la prise en charge financière par l'employeur des jours de congés de maladie des agents.

Pour autant la masse salariale continuera d'être impactée par l'effet glissement-vieillesse technicité (environ + 20.000 €) qui correspond à l'augmentation de la rémunération individuelle des fonctionnaires sous l'effet de l'avancement automatique sur les grilles indiciaires ou des promotions à l'intérieur des cadres d'emplois ou vers des cadres d'emplois supérieurs.

Comme tenu de la redéfinition de nombreuses missions intervenues depuis 2014 au sein des effectifs pour absorber l'activité des agents non renouvelés, la municipalité redistribuera une fraction des économies réalisées ces dernières années sur la masse salariale sous forme d'attributions complémentaires de régime indemnitaire au bénéfice prioritairement des agents aux rémunérations les moins élevées (environ 19.000 €).

3. Les autres charges de gestion courante

Les autres charges de gestion courante sont constituées des indemnités versées aux élus et des participations et subventions versées par la collectivité aux personnes de droit public et privé.

Ces charges, estimées à 615.412 €, sont en progression de 4 % au regard du budget primitif précédent avec l'augmentation de la subvention d'équilibre versée au CCAS rendue nécessaire par le recrutement par l'établissement d'un apprenti en gestion administrative.

Les propositions d'inscription de crédits pour le financement des établissements publics communaux (CCAS et Caisse des Ecoles) correspondent toutefois à des niveaux maximums de subventionnement rarement atteints en réalisations (environ 90 % en 2017).

Concernant l'enveloppe des subventions versées aux associations (65.000 € contre 57.332 € réalisés en 2017), il est proposé d'affecter une fraction des subventions de fonctionnement en subvention d'équipement pour les soutenir davantage dans leur développement.

4. Les charges financières

Ce chapitre de dépenses regroupe les crédits correspondant aux intérêts des emprunts réglés à échéance et à leurs intérêts courus non échus (I.C.N.E.).

Ce poste de dépenses devrait reculer d'environ 10 % par rapport au budgété 2017, avec l'absence d'inscription de crédits affectés au remboursement anticipé d'emprunts. Il est en revanche proposé d'établir le niveau des crédits budgétaires à partir des taux d'intérêts moyens s'agissant des emprunts à taux variables ou révisables compte tenu du redressement inéluctable des taux directeurs.

5. Les charges exceptionnelles

Ce poste de dépenses devrait être de nouveau en recul en 2018 avec l'apurement progressif des réclamations de taxe locale sur la publicité extérieure.

Il est toutefois proposé d'inscrire à nouveau des crédits (5.000 €) pour permettre la neutralisation de titres de recettes émis sur les exercices antérieurs et devenus irrécouvrables par prescription, mise en liquidation, extinction judiciaire ou par manque de diligence du comptable.

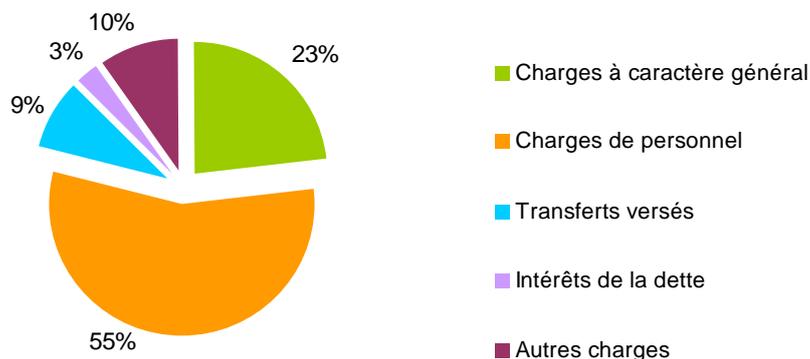
6. Les dotations aux provisions

Ce chapitre regroupe les provisions constituées par la collectivité pour faire face aux risques et charges pesant sur son fonctionnement courant et relève de l'application du principe de prudence devant présider à l'élaboration d'un budget.

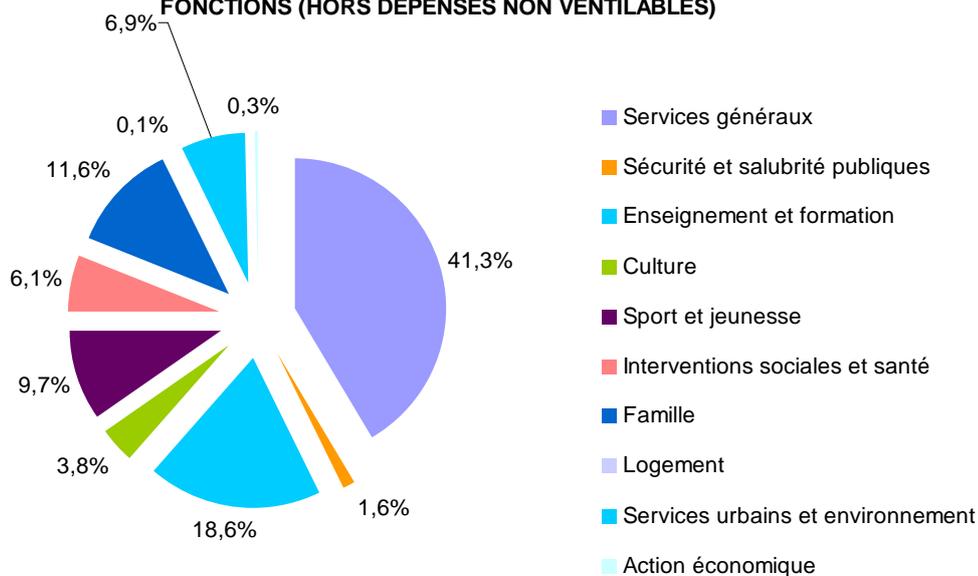
Sur les conseils du comptable public et dans le prolongement des provisions constituées les exercices précédents, il est proposé de provisionner sur cet exercice l'intégralité des créances restant à recouvrer antérieures à l'exercice 2017 pour limiter l'impact des admissions en créances éteintes et en non-valeur sur l'équilibre des budgets des années à venir.

Par ailleurs, compte tenu du déblocage intégral de la provision pour risques et charges de fonctionnement constituée en 2011 (cf. infra), il est proposé d'affecter une fraction des crédits libérés à la constitution d'une provision pour gros entretien sur la base d'un plan pluriannuel de travaux d'entretien, recensant les interventions qui ne sauraient, en l'absence de provision, être supportées par un seul exercice (exemple : travaux d'entretien de toiture, de réparation des menuiseries, travaux d'entretien importants sur équipements de type ascenseurs, chaudières...).

DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT EN STRUCTURE PAR NATURE (HORS PROVISIONS)



DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT EN STRUCTURE PAR FONCTIONS (HORS DEPENSES NON VENTILABLES)



B. LES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement devraient s'élever à 6.129.280 € en 2018, en progression de 6,7 % par rapport au budget primitif 2017 avec la libération de la provision constituée en 2011.

Compte	Libellé	BP 2017	Réalisé 2017	BP 2018	Variation	
					en euros	en %
013	Atténuation de charges	101 592 €	113 681 €	77 024 € -	24 568 €	-24,2%
70	Produits des services et du domaine	389 964 €	379 073 €	355 054 € -	34 910 €	-9,0%
73	Impôts et taxes	3 691 518 €	3 884 290 €	3 236 781 € -	454 737 €	-12,3%
7311	Contributions directes	2 273 191 €	2 319 043 €	1 781 946 € -	491 245 €	-21,6%
732	Reversements de CET (CUGN)	739 000 €	742 686 €	740 500 €	1 500 €	0,2%
7368	Taxe locale sur la publicité extérieure	310 000 €	330 517 €	330 000 €	20 000 €	6,5%
7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation	200 000 €	308 937 €	215 000 €	15 000 €	7,5%
7351	Taxe sur l'électricité	167 000 €	168 769 €	167 000 €	- €	0,0%
	Autres	2 327 €	14 339 €	2 335 €	8 €	0,3%
74	Dotations et participations	1 189 369 €	1 254 542 €	1 712 609 €	523 240 €	44,0%
7411	Dotation forfaitaire (DGF)	656 173 €	643 446 €	617 807 € -	38 366 €	-5,8%
74121	D.S.R. (DGF)	94 821 €	94 048 €	99 900 €	5 079 €	5,4%
74127	D.N.P. (DGF)	16 500 €	14 774 €	13 500 € -	3 000 €	-18,2%
74832	Attribution du FDPTP	0 €	4 977 €	0 €	- €	
74833	Compensations CET	0 €	0 €	0 €	- €	
74834	Compensations TF	17 380 €	12 836 €	14 425 € -	2 955 €	-17,0%
74835	Compensations TH	85 000 €	149 491 €	646 773 €	561 773 €	660,9%
74718	Autres participations de l'Etat	35 460 €	39 426 €	36 310 €	850 €	2,4%
7473	Participations du département	960 €	2 300 €	960 €	- €	0,0%
7475	Participations du Grand Nancy	23 000 €	25 083 €	23 585 €	585 €	2,5%
	Participations d'autres organismes (Caf...)	260 075 €	268 161 €	259 349 € -	726 €	-0,3%
75	Autres produits de gestion courante	243 528 €	223 773 €	253 143 €	9 615 €	3,9%
77	Produits exceptionnels	5 000 €	29 593 €	72 245 €	67 245 €	1344,9%
78	Reprise sur amortissements et provisions	125 000 €	0 €	422 424 €	297 424 €	237,9%
TOTAL		5 745 970 €	5 884 954 €	6 129 280 €	383 310 €	6,7%

1. Les atténuations de charges

Les atténuations de charges comprennent les recouvrements divers qui viennent réduire le montant de dépenses de personnel payées antérieurement. On y trouve une partie des remboursements par l'Etat des traitements des agents employés sous contrats aidés et les remboursements par l'assurance statutaire d'une partie des rémunérations des agents en congé pour maladie ou accident de service. Ce chapitre est donc particulièrement variable d'une année sur l'autre.

Avec le non-renouvellement de contrats aidés, ce poste de recettes devrait reculer en 2018. Par ailleurs et comme en 2017, il est proposé de déterminer avec prudence la participation de l'assurance statutaire et de la sécurité sociale à la rémunération des agents indisponibles pour raison de santé.

2. Les produits des services et du domaine

Ce chapitre comprend les redevances des services acquittées par les usagers, calculées à partir des tarifs délibérés par le conseil municipal.

Si la revalorisation de 2 % des tarifs de restauration scolaire et de concessions de cimetière peut permettre d'entrevoir une progression du même volume des postes de recettes associé, d'autres postes devraient se contracter plus fortement :

- les produits de régie publicitaire devraient ainsi reculer de près de 7.000 € avec le changement de prestataire de régie ;

- les redevances liées aux temps d'activités mis en place suite à la réforme des rythmes scolaires pourraient également se replier fortement avec le retour à un rythme scolaire sur 4 jours à la prochaine rentrée scolaire.

Néanmoins, dans l'attente de la mise en place de nouveaux dispositifs périscolaires, il est proposé de reconduire les crédits inscrits au budget primitif précédent, en tablant également sur une fréquentation moyenne des dispositifs sus-évoqués. Une décision modificative sera présentée en cours d'année parallèlement à l'adoption par l'assemblée délibérante des dispositifs d'animation réformés.

3. Les impôts et taxes

Ce poste de recettes, composé essentiellement des produits des contributions directes et des reversements de fiscalité, devrait être fortement tiré à la baisse (-12,3 %) avec la suppression progressive de la taxe d'habitation pour les contribuables à revenus modestes (mise en place d'un abattement de 30 % pour 80 % des ménages).

S'agissant des contributions directes résiduelles (taxes foncières notamment), les crédits inscrits sur l'article 7311 intègrent exclusivement :

- la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives de 1,24 % fixée dans la Loi de Finances 2018 ;
- la décision de l'équipe municipale de ne pas faire progresser les taux d'imposition des ménages (TH, TFPB, TFPNB).

Avec une notification des bases prévisionnelles qui ne devrait pas intervenir avant la fin du mois de mars, le projet de budget a été construit sans tenir compte de l'évolution physique des valeurs locatives cadastrales.

Les reversements de taxe professionnelle de la Métropole, constitués par l'attribution de compensation et la dotation de solidarité communautaire, devraient rester stables en 2018.

Les produits de la taxe locale sur la publicité extérieure devraient continuer de progresser avec l'installation de nouveaux commerces sur l'exercice passé avec l'entrée en vigueur de l'indexation annuelle des tarifs sur l'indice des prix à la consommation. Par prudence, il est néanmoins proposé d'inscrire un niveau de crédits proche des réalisations de l'exercice passé.

Enfin, en raison de son évolution cyclique totalement imprévisible, il est proposé également d'arrêter un niveau médian de crédits de taxe additionnelle aux droits de mutation.

4. Les dotations et participations

Ce chapitre composé principalement des participations de l'Etat au fonctionnement des collectivités devrait connaître une évolution inversement proportionnelle à celle du chapitre précédent par l'intégration de la compensation, versée par l'Etat, de la perte de produits de taxe d'habitation. Ce chapitre devrait donc s'élever à 1 712 609 €, en 2018.

Dans les autres composantes, la progression des dispositifs de péréquation devrait priver la collectivité de 20.000 € de dotation globale de fonctionnement et remettre en cause l'éligibilité de la ville au Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (- 4.977 €)

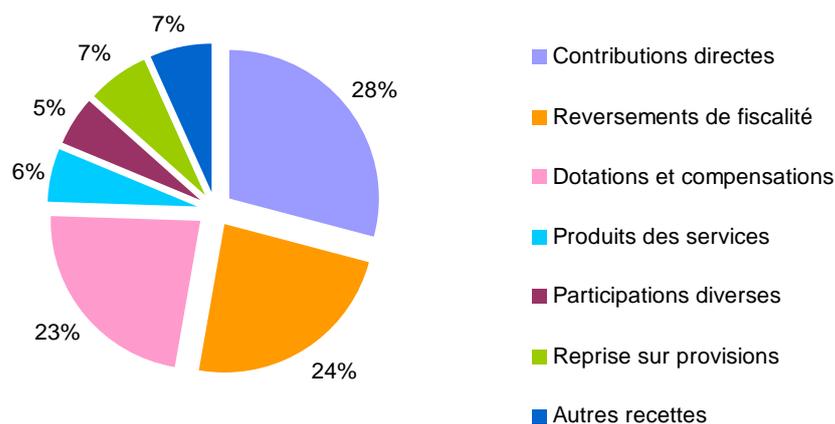
Enfin, et au même titre que les produits des services, le retour à un rythme scolaire sur 4 jours à la prochaine rentrée scolaire amputera certainement le budget communal des participations de l'Etat et de la Caf liées au financement des activités périscolaires. De nouveau, dans l'attente de la mise en place de nouveaux dispositifs périscolaires, il est proposé de reconduire les crédits inscrits au budget primitif précédent. Une décision modificative sera présentée en cours d'année parallèlement à l'adoption par l'assemblée délibérante des dispositifs d'animation réformés.

5. Les autres produits de gestion courante

Il s'agit essentiellement des loyers et des charges perçus par la collectivité pour la location des immeubles de son domaine.

Ce chapitre de recettes ne devrait guère évoluer en 2018 au-delà de l'indice de référence des loyers et du pourcentage de revalorisation des tarifs de location de salles adopté en décembre 2017.

STRUCTURE DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT



6. Les reprises sur amortissements et provisions

Avec la stabilisation du portefeuille de dettes, le maintien de la provision de 422.424,29 € pour risques et charges de fonctionnement courant constituée en 2011, pour prendre en charge, à l'époque, l'augmentation temporaire des annuités d'emprunts, ne se justifie plus. Il est donc proposé à l'assemblée délibérante de procéder à sa reprise intégrale en cours d'exercice.

C. L'AUTOFINANCEMENT

L'autofinancement brut (composé du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement et des opérations d'ordre de transfert entre sections) devrait s'élever cette année à 891.304,08 € contre 960.716,62 € au budget primitif précédent.

L'autofinancement sera constitué, pour 85 %, par un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement, le reste comprenant essentiellement l'amortissement obligatoire des immobilisations.

III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement comprend :

- les propositions budgétaires correspondant aux dépenses et recettes nouvelles d'équipement à prendre en charge sur l'exercice ;
- les restes à réaliser de l'exercice précédent, qui feront l'objet d'une liquidation sur cet exercice, mais qui ne sont pas soumis au vote de l'assemblée délibérante.

A. LES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

Composées des dépenses financières et des subventions et dépenses d'équipement, les dépenses réelles d'investissement s'élèveront en 2018, hors restes à réaliser de l'exercice précédent, à 1.395.152 €

Compte	Libellé	BP 2017	Réalisé 2017	BP 2018	
				Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles
16	Remboursement d'emprunts	384 087 €	380 736 €	- €	267 695 €
020	Dépenses imprévues	- €	- €	- €	- €
20	Immobilisations incorporelles	34 186 €	3 076 €	34 677 €	17 415 €
205	Logiciels	8 580 €	3 076 €	- €	9 437 €
2031	Frais d'études	25 606 €	- €	34 677 €	7 978 €
2032	Frais de recherche et de développement	- €	- €	- €	- €
204	Subventions d'équipements versées	1 500 €	1 000 €	- €	75 850 €
21	Immobilisations corporelles	695 570 €	444 358 €	42 301 €	548 737 €
2111	Terrains nus	20 000 €	- €	- €	22 500 €
2121	Plantations	4 060 €	807 €	- €	5 000 €
2128	Agencements et aménag. de terrains	173 253 €	125 753 €	5 015 €	71 190 €
2135	Installations générales, agencements	321 315 €	195 383 €	7 266 €	250 407 €
21568	Autre matériel et outillage d'incendie	4 200 €	1 725 €	360 €	23 311 €
2158	Matériels et outillages techniques	18 308 €	1 266 €	11 616 €	10 000 €
2182	Matériel de transport	18 170 €	18 696 €	- €	- €
2183	Matériel de bureau et informatique	73 373 €	58 660 €	- €	23 200 €
2184	Mobilier	20 256 €	12 040 €	2 983 €	19 700 €
	Autres	42 636 €	30 028 €	15 061 €	123 429 €
26	Participations et créances rattachées	- €	- €	- €	16 €
	Opérations d'équipement	- €	- €	- €	- €
93	Aménagement d'une crèche	36 294 €	30 873 €	5 252 €	- €
100	Réhabilitation de l'église St-Georges	209 547 €	179 969 €	- €	10 601 €
102	Réhabilitation de l'école Prévert	452 710 €	451 095 €	- €	35 216 €
103	Réhabilitation de l'accueil de l'HDV	- €	- €	- €	227 532 €
104	Construction d'une salle d'activités	- €	- €	- €	171 840 €
105	Mise en accessibilité de l'EAC	- €	- €	- €	40 250 €
TOTAL				82 230 €	1 395 152 €
		1 813 895 €	1 491 107 €		1 477 382 €

1. Les dépenses financières

Les dépenses financières sont constituées, essentiellement, du remboursement annuel du capital de la dette et du capital des emprunts remboursés par anticipation.

Ce poste de dépenses devrait se contracter en 2018 en l'absence de remboursements anticipés d'emprunts sur l'exercice. Plus précisément, l'amortissement de la dette devrait s'établir à

267.200 € en 2018, après 263.900 € en 2017 et 346.800 € en 2016, progressant naturellement avec le vieillissement de la dette a contrario des intérêts d'emprunts.

La proposition d'ouverture de crédits à 267.695 € intègre, par ailleurs, 500 € de crédits pour permettre, le cas échéant, le remboursement de dépôts de garantie en cas de départ de locataires.

2. Les subventions d'équipement

Au-delà des crédits dédiés à l'équipement aux associations, l'exercice 2018 sera caractérisé par le premier appel à contribution de la ville à la reconstruction de la crèche Frimousse (60.000 €).

Ce poste de dépenses sera également complété par l'attribution d'une participation au Conseil Citoyen à la création d'un jardin partagé sur le quartier de Mouzimpré (14.000 € au maximum).

3. Les dépenses d'équipement

Parmi les dépenses d'équipement, on distingue :

- les dépenses liées à la valorisation du patrimoine communal et l'acquisition d'immobilisations :

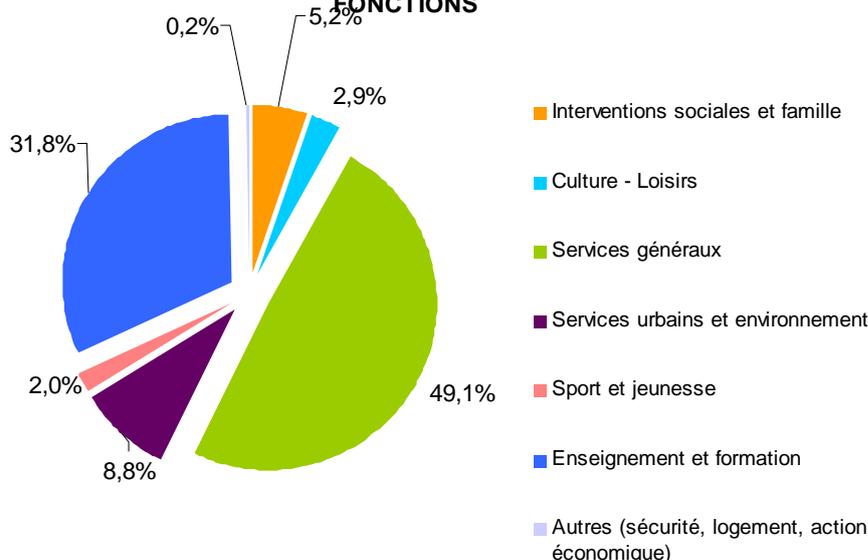
- **au profit des écoles** avec la réfection de la toiture de l'école maternelle Delaunay pour 92.950 €, la réhabilitation de la salle rouge de l'Ecole d'Application du Centre pour 42.800 €, le remplacement de la centrale incendie de l'école maternelle Prévert pour 10.600 €, l'acquisition de mobilier et matériel pour 11.700 € et de matériel informatique pour 15.734 € ;
- **pour améliorer le cadre de vie des habitants** avec la réalisation d'aménagements dans le cimetière pour 35.500 €, acquisition de désherbeurs écologiques pour 37.662 €, le traitement acoustique de l'espace Pierre de Lune pour 8.500 € ;
- **pour améliorer la sécurité et le confort des usagers des équipements publics** avec la mise en accessibilité et l'aménagement du parc Maringer pour 38.040 €, l'installation de dispositifs de vidéoprotection et d'éclairage public sur le parking Père Isaïe pour 35.800 €, la mise en accessibilité du parc du Haut Château pour 14.750 €, la mise en accessibilité de la cantine du Haut Château pour 9.500 € et l'aménagement du chemin de la butte Sainte-Geneviève pour 7.800 € ;
- **pour le développement du territoire** avec l'acquisition de la parcelle AV77 pour 22.500 € ;
- **pour le fonctionnement des services municipaux** avec l'aménagement de postes de travail dans le cadre du plan pluriannuel de prévention pour 10.000 €..

- les opérations d'équipement avec :

- la mise en accessibilité et l'aménagement de l'Hôtel de Ville pour 227.532 € ;
- la construction d'une salle d'activité scolaire et périscolaire pour 171.840 € ;
- la prise en charge d'une fraction des études liées à la mise en accessibilité de l'école d'Application du Centre pour 40.250 € ;
- le solde de l'opération de réhabilitation de l'église Saint-Georges pour 10.601 € ;
- le solde de l'opération de réhabilitation de l'école maternelle Prévert pour 35.216 € ;
- le solde de l'aménagement de la crèche sur le quartier Kléber pour 5.252 €.

Dans le prolongement des exercices précédents, les opérations d'équipement présentant un caractère pluriannuel font l'objet d'inscriptions sous forme de crédits de programme, détaillés, dans le cadre des autorisations de programme, en annexe B.2.1 du budget primitif.

DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT EN STRUCTURE PAR FONCTIONS



B. LES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

Ces recettes sont essentiellement composées de dotations, de subventions et d'emprunts et sont estimées, hors restes à réaliser de l'exercice précédent, à 1.216.808 € en 2018.

Compte	Libellé	BP 2017	Réalisé 2017	BP 2018	
				Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles
024	Cessions	121 000 €	- €	- €	123 000 €
10	Dotations	633 087 €	634 679 €	- €	884 285 €
10222	FCTVA	119 656 €	121 248 €	- €	189 000 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	513 431 €	513 431 €	- €	695 285 €
13	Subventions d'investissement	76 051 €	17 638 €	43 558 €	163 498 €
1321	Etat et établ. Nationaux	12 000 €	12 000 €	1 431 €	81 048 €
1323	Département	- €	- €	- €	4 680 €
1331	Dotat° d'équipement des territoires ruraux	6 231 €	- €	- €	- €
1341	Dotat° d'équipement des territoires ruraux	21 500 €	5 638 €	37 513 €	47 512 €
1385	Groupement de collectivités	4 818 €	- €	- €	- €
1386	Autres établs publics locaux	- €	- €	- €	252 €
16	Emprunts et dettes	- €	- €	- €	- €
	Recettes diverses	895 €	895 €	- €	- €
100	Réhabilitation de l'église St-Georges	55 025 €	55 739 €	- €	- €
1321	Etat et établ. Nationaux	9 500 €	7 878 €	- €	- €
1323	Département	29 525 €	29 525 €	- €	- €
1328	Autres (mécénat, parlementaire)	16 000 €	18 336 €	- €	- €
102	Réhabilitation de l'école mat. Prévert	189 476 €	44 530 €	144 946 €	- €
1321	Etat et établ. Nationaux	- €	2 462 €	46 788 €	- €
1328	Autres (Fsil)	49 250 €	- €	- €	- €
1341	Dotat° d'équipement des territoires ruraux	140 226 €	42 068 €	98 158 €	- €
104	Construction d'une salle d'activités	- €	- €	- €	46 025 €
1341	Dotat° d'équipement des territoires ruraux	- €	- €	- €	46 025 €
Restes à réaliser N-1				188 504 €	1 216 808 €
TOTAL		1 075 534 €	753 482 €		1 405 312 €

1. Les dotations

Avec la progression des dépenses d'équipement en 2017, la ville devrait profiter d'un reversement de TVA d'environ 189.000 € en 2018 (contre 121.248 € l'exercice précédent).

La collectivité bénéficiera également d'une fraction de l'affectation de son excédent de fonctionnement dégagé à la clôture de l'exercice précédent pour financer ses investissements.

2. Les subventions d'équipement

La ville devrait percevoir environ 209.523 € de subventions en 2018 (hors restes à réaliser) dont :

- 81.048 € de l'État pour le financement des travaux d'accessibilité ;
- 14.980 € de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour la réfection de la salle rouge de l'Ecole d'Application du Centre ;
- 32.532 € de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour la réfection de la toiture de l'école maternelle Delaunay ;
- 24.246 € de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse pour l'acquisition de matériel de désherbage écologique.

Cette proposition d'ouverture de crédits reste particulièrement prudente. La collectivité a, en effet, fait le choix, comme pour l'exercice précédent, de ne pas inscrire dans son budget primitif les subventions potentielles (dossiers en cours d'instruction).

3. Les produits de cession

Enfin, la ville devrait percevoir cette année les 120.000 € de produits de cession inscrits au budget 2017, correspondant à la vente du bois situé sur le territoire de Saulxures et de la parcelle située avenue de Saulxures, auxquels devraient s'ajouter 3.000 € de cession de véhicules des services techniques.

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS EN STRUCTURE

